



Vos avantages trajet de soins



1. Consultez **votre médecin généraliste** qui vous prescrira :

- 5 séances d'éducation au diabète
- 2 séances de diététique et de podologie
- 1 glucomètre + 150 tiges + 100 lancettes (si vous avez 1 ou 2 injections)
- votre traitement pour le diabète

2. Prenez rendez-vous avec **votre éducatrice en diabétologie** :

- Choix du glucomètre (si vous avez 1 ou 2 injections), repérer les hypoglycémies, les hyperglycémies, comment y réagir, ...
- Entièrement pris en charge par votre mutuelle



3. **Votre pharmacien** vous délivrera :

- Votre traitement pour le diabète
- Vos tiges et lancettes 2x/an (si vous avez 1 ou 2 injections)

4. Consultez **votre diététicienne** :

- Rôle et place des glucides dans votre alimentation, collations, grignotages, ...
- Remboursement partiel de votre mutuelle pour 2 séances



5. Consultez **votre podologue** :

- Vos pieds : soins et prévention
- Remboursement partiel de votre mutuelle pour 2 séances